

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daniel St-Jacques

<https://www.cadre21.org/membres/6b5dec89e0bb883d6edbf02f>

Date d'obtention : 2020-11-16 18:44:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode sert à universaliser les interventions, De plus, le protocole est simple et s'applique de la façon la plus cohérente dans toute la situation d'un sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais mieux les marches à suivre. Je n'irai pas à tâtons dans mes interventions et surtout, je ne dédoublerai pas la tâche. Chacun à son mandat, suffit de suivre la démarche et de l'appliquer,. Enfin, je ne regarderai jamais les images.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les images en entre que je ne dois en aucun temps regarder, tout le volet policier. Et je comprends que chacun à un rôle à jouer. Le cellulaire que je dois confisquer sans regarder à l'intérieur et bien expliquer la démarche auprès du jeune et le pourquoi de l'intervention. Je vais aussi suivre le protocole question d'être dans les règles de l'art.